CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN

Rapport du comité de finances présenté à la séance du 17 novembre 1851.

[illegible] le comité des finances [illegible] du Conseil de la Municipalité [illegible] de vous soumettre le budget des recettes et dépenses, ainsi que le montant nécessaire pour défrayer les dépenses casuelles que la Municipalité aura à payer durant l'année. Le dit budget ou tableau estimatif devra être publié en français et anglais dans la gazette officielle de la Municipalité, pendant trente jours, avant la réunion à laquelle le Conseil devra établir et imposer la taxe. Le comité des finances soumet à votre honorable corps le budget ou tableau estimatif ci-joint. Et conformément à une résolution de ce Conseil, avis est par le présent donné que trente jours après la première publication du budget suivant, le Conseil [illegible] et déterminera le montant de la taxe à lever sur le rôle d'assessement de 1852.

Le document No 1 contient les recettes et dépenses [illegible] à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

Le document No 2 contient une estimation approximative du département du voyer.

Le document No 3 contient l'actif et le passif de cette Municipalité.

Le document No 4 contient le montant des propriétés pouvant être taxées dans les limites de la Municipalité No Un.

Relativement au document No Un, votre comité a l'honneur de vous faire observer que les dépenses excèdent les recettes de $462,745. 73 cents. Pour combler ce déficit il faudrait prélever une taxe de $ 5,16 pour cent, mais, convaincu qu'une grande portion de la dette flottante de la Municipalité peut être capitalisée d'après une résolution de ce Conseil en date du 28 avril 1851, conformément à la loi de 1847, votre comité est d'avis qu'une taxe de 1 ½ pour cent suffira à combler le déficit susmentionné et à faire face aux dépenses casuelles de la Municipalité No Un pendant l'année 1852.

Votre comité a l'honneur de vous faire observer [illegible] la taxe qu'il recommande maintenant n'est pas [illegible] que celle de l'année dernière, car le [illegible] imposé une taxe de 1 7/8 pour cent [illegible] 1851, sept huitièmes pour cent devaient être collectés par la Municipalité, et 1 pour [illegible] devant être collecté par le Bureau des Liquidateurs qui n'a jamais collecté la dite taxe [illegible] être déclarée inconstitutionnelle par la [illegible] de District, tandis que la taxe de 1 1/2 pour cent que votre comité recommande servira en [illegible] à faire face aux dépenses courantes [illegible] et à payer la portion d'intérêt de [illegible] corporation que la Municipalité doit [illegible].

En conséquence votre comité recommande l'adoption de la résolution suivante :

Résolu, qu'une taxe de 1 1/2 pour cent est et demeure prélevée sur capital, propriétés foncières et [illegible] dans les limites de cette Municipalité, conformément au rôle d'assessement fait pour l'année [illegible].

(Signé) PAUL PECQUET, Rapporteur.
H. L. FRIER.
T. N. BLAKE.

No 1.

Recettes et Dépenses du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1852.

DÉPENSES.

[illegible] Maire, Recorder, [illegible] employés	$32,050 72
[illegible]	5,000 00
[illegible]	7,000 00
[illegible]	31,000 00
[illegible]	55,000 00
[illegible]	10,000 00
[illegible], loyers de maison, bi[illegible]	54,000 00
[illegible] et maison de correction	6,600 00
[illegible]	5,000 00
[illegible] de bureaux et bureau de [illegible]	6,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible] de pompiers, pompes, etc.	10,000 00
[illegible]	1,500 00
[illegible] des employés	7,050 00
[illegible] par le voyer	209,789 00
[illegible] Banque [illegible]	123,000 00
[illegible] 1852	19,335 00
[illegible] 1876	15,000 00
[illegible] en 1854	15,241 00
[illegible] en 1862	12,960 00
[illegible] en 1876	4,200 00
[illegible] dette flottante	70,000 00
[illegible] en 1852, et [illegible] à payer sur la face des [illegible]	40,000 00
[illegible] pro rata de la dette de [illegible] corporation	80,000 00
	$921,575 73

RECETTES.

[illegible]	112,000 00
[illegible]	1,650 00
[illegible] sur bateaux à vapeur	47,000 00
[illegible] sur navires	23,000 00
[illegible]	7,000 00
[illegible] cafés, &c	50,000 00
[illegible] drays, &c	30,000 00
[illegible] drays dans la Seconde et Troisième Municipalités	9,000 00
[illegible] de paroisse	5,640 00
[illegible] de l'Etat	20,000 00
[illegible]	3,000 00
[illegible]	3,000 00
[illegible] de la Troisième [illegible]	2,700 00
[illegible] propriétés foncières [illegible]	25 000 00
[illegible] balance de 1849 et [illegible]	10,000 00
[illegible] dépenses sur les revenus	462,745 73
	$921,575 73

[illegible] Orléans, 18 novembre 1851.
O DE BUYS,
Contrôleur—Municipalité No Un.

No 2.

[illegible] probables du Département de la Voirie pour l'année 1852.

[illegible] Martin Graham & Co.	$55,300 00
[illegible]	10,000 00
[illegible]	5,700 00
[illegible]	6,950 00
[illegible] Duggan, du Bru[illegible]	20,650 00
[illegible]	9,000 00
[illegible]	2,000 00
[illegible]	6,000 00
[illegible]	7,000 00
[illegible]	24,000 00
[illegible]	5,000 00
[illegible]	$49,416 00
[illegible]	$49,000
[illegible]	33,189 00
[illegible]	25,000 00
Total	$209,789 00

[illegible] Orléans, 10 novembre 1851.
LOUIS H PILIE,
Voyer—Première Municipalité.

No 3.

[illegible] de la Municipalité No Un.

[illegible]	$ 425,644 55
[illegible]	216,000 00
[illegible]	276,300 00
[illegible] Municipalité No [illegible]	10,000 25
[illegible]	7,100 00
[illegible]	100 00
[illegible] McDonogh	7,800 00
[illegible]	134,815 50
[illegible]	67,347 00
[illegible]	8,670 50
[illegible]	1,251,402 82
[illegible]	13,407,959 62

[illegible] de la Municipalité No Un.

[illegible]	$ 3,748 26	$ 3,748 26
[illegible]	33,571 50	4,800 00
[illegible]	39,710 00	
[illegible]	114,564 37	114,564 37
[illegible]	7,000 00	
[illegible]	94,866 00	
[illegible]	94,866 00	

[illegible] 12 novembre 1851.
O DE BUYS, Contrôleur,
Municipalité No Un.

No 4.

[illegible] 1852, avant les corrections du Recorder.

[illegible] Représentatif	[illegible]	Capital.
[illegible]	$ 4,650	$ 1,761 750
[illegible] Représentatif	[illegible]	620,000
[illegible] Représentatif	[illegible]	199,650

Récapitulation

[illegible] propriétés foncières

[illegible] des esclaves.

[illegible] du capital

[illegible]

$ [illegible] montant sujet à la taxe.
[illegible] montant probable des corrections.

[illegible] balance.

[illegible] du navire Miltiades, de Bordeaux [illegible] de vie, à vendre [illegible]
A LAMBERT
62 rue des Magasins

CHAPEAUX FRANÇAIS ANGLOIS. Reçu par le navire [illegible] assortiment de [illegible] pour hommes et [illegible]
THEOD. FROIS,
14, rue du Canal.

Nouveautés de Saison.

REÇU par le navire Empereur du Havre, un grand assortiment de marchandises françaises à vendre par THEOD FROIS,
14 rue Canal

MARCHANDISES ANGLAISES ET AMÉRICAINES

[illegible] d'indiennes, cotons, flanelles, casimirs, cotonnades, percales, [illegible] moltons, linseys, satinettes, [illegible] alpacas, [illegible] et une grande variété d'autres articles, à [illegible]
THEOD. FROIS,
14, rue du Canal.

Les marchands de la campagne

[illegible] un large assortiment [illegible] de tous les genres [illegible] de
ALBERT & TRICOU,
rue de Chartres, 37,
[illegible] et encoignure Royale et St-Louis

AUX AGENTS DE STEMBOATS—Le soussigné a à son magasin des soufflets de seconde main, en bon ordre, et à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHELL,
13jui 36, Poydras

Ventes Judiciaires.

7801—Joseph H Lum vs William [illegible].

DANS la Troisième Cour de Juge de paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un [illegible] writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique le 26 novembre 1851, à midi précis, au magasin de H F Smith, au coin des rues Perdido et Carondelet

Une VOITURE dite CAB et [illegible].

Conditions de la vente—Comptant.
E N STRINGER, Constable
14nov—3f

8866—M. [illegible] contre C Hayes vs J. Rusk.
8867—Le même vs les mêmes.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans les affaires ci-dessus intitulées, contre le défendeur John Rusk, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique le 6 décembre 1851, à midi précis, aux écuries de M. Dubois, rue Perdido, entre les rues St Charles et Carondelet :

UN CHEVAL et un BUGGY.

Conditions de la vente—Comptant.
E N STRINGER, Constable
26nov—3en10

3,700.—J. McHenry contre F. Y. Carlile.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, intitulée, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique le 26 novembre 1851, à midi précis, à la Bourse du White Hall, rue St-Louis, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse,

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur F. Y. Carlile à un procès pardevant la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, intitulé F. Y. Carlile contre Ed. Wood, étant le No 1,458 du docket de la dite Cour, ainsi qu'un jugement rendu dans le dit procès contre le dit Ed. Wood pour la somme de sept cent dix-huit piastres 49 cents ($718. 49), avec intérêt à partir du 27 février jusqu'à parfait paiement ainsi que les frais.

Conditions de la vente :—Comptant.
E N STRINGER Constable
15 nov—3f

Avis Judiciaires.

Succession de G. L. Curtius.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J W Freudenthal, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A J VILLERE, Dep. Greffier.
26 nov—3fen10j

No 3963—Malard et Armistead vs. leurs créanciers, pour un atermoiement.

ETAT de la Louisiane.—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Il est ordonné que les créanciers des pétitionnaires s'assemblent au bureau de Jacob Soria Esq., notaire public, le mercredi, 26e jour de décembre 1851, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération la demande des dits pétitionnaires pour un atermoiement, et dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues, et que E. T. Parker, esq. est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 25 novembre 1851.
CHS. WEYSHAM, Dép. Greffier.
26 nov—3fen30j

M. E. Blois vs. ses créanciers et les créanciers de M. E. Blois & Co.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite faillite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John L. Lewis, Syndic de l'insolvable, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
WM. K. WANTON, Dep. Greffier.
21 nov—3fen10j

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que José Joaquin Cusachs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu G. M. Lucas, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, WM K WANTON,
21nov—3en10j Deputé Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Attendu que F. Balthazard Bernard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif de Jean Esteben, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, WM K WANTON,
21nov—3en10j Deputé Greffier

No 4776—J L Taylor & Co & Gardner Smith vs. leurs créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers,—il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu par devant A. A. Baudouin, esq., notaire public de cette ville, lundi le 22 de décembre prochain 1851, à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des insolvables et pour nommer un syndic. En même temps toutes procédures judiciaires contre leurs biens et personnes sont suspendues. Il est de plus ordonné que W O Denegre, esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, le 18 novembre 1851.
K. LOEW,
21 nov—3enlv Député Greffier

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Patrick Lawler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Michael Lawler, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A BOISBLANC,
21 nov—3fen10j Dep. Greffier

Succession de Henry Stumpel et de Wilhelmina, son épouse—No 5267.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Bernard Dussor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Stumpel et de Wilhelmina, son épouse, décédés intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que ce a peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. J O CHALON,
17 nov—3en10 Député greffier

Succession de Patrick Maher—No 1893.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. J. O. CHALON,
17nov—3en10 Député Greffier

No 3912—Succession de Jacques Louis Prévost.

ETAT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Emmanuel Lominé s'est adressé à la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de Jacques Louis Prevost—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit Charles Emmanuel Lominé ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 15 novembre 1851.
LOUIS R. COURTIN,
17 nov—3en10 Député Greffier

No 1497—Succession de Mme C. Dubourg.

ETAT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Il est ordonné que toutes les personnes intéressées déduisent dans les dix jours à dater de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau d'administration enrégistré par l'administrateur de cette succession, le 15 novembre 1851, ne serait pas homologué et approuvé, et le dit administrateur ne serait pas déchargé de toute responsabilité ultérieure dans cette affaire.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier,—Nouvelle-Orléans, le 15 novembre 1851.
LOUIS R. COURTIN,
17 nov—3en10 Député Greffier

MAIRIE de la Nlle Orléans 1851—En vertu des ordonnances existantes, avis est par le présent donné que lundi 1er décembre 1851, à midi précis, je vendrai à mon bureau, au plus haut et dernier enchérisseur, la ferme du marché aux Bouchers, celle du marché aux Légumes et celle du marché "Tremé" (Municipalité No Un) pour une année, à partir du 5 janvier 1852. Les tout conformément aux susdites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

A D CROSSMAN,
10 nov Maire.

Bureau du Trésorier de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a trente mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, intitulé "Acte pour pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans;"

Que cette somme devant être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 décembre 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour la vente de tout montant desdits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme encaissée.

Les propositions devront porter en suscription : "Proposition pour la vente des bons de la Première Municipalité."

Nlle Orléans, 27 octobre 1851.
J A DUREL, Trésorier.
28oct

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
14 novembre 1851.

CONFORMEMENT à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No Deux à sa séance du 11 du courant—Avis est par le présent donné que dans dix jours au plus, à partir de la date de cette publication, le Conseil de la Municipalité No 2 agira sur les améliorations projetées par la dite résolution savoir : L'ouverture du chemin Félicité sur une ligne droite de la rue des Religieuses à la rue Tchapitoulas, à l'intersection de cette dernière rue, avec la rue de l'Union jusqu'à largeur de quarante quatre pieds neuf pouces, conformément à une disposition de l'acte de la législature du 3 avril 1832, concernant l'ouverture des rues, etc, et l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A D CROSSMAN,
17nov Maire

PROCLAMATION
PAR JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

L'Année qui vient de s'écouler et qui a été pour nous tous, comme nation, une succession non interrompue de tous les bienfaits que donnent la paix, la santé et la prospérité, nous fait un devoir d'élever nos âmes solennellement vers le Dispensateur de tous les biens, et de lui rendre des actions de grâces pour les bienfaits sans nombre qu'il a répandus sur nous.

En conséquence, comme Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et conformément à l'invitation du pouvoir exécutif des différents États qui composent le l'Union sacrée j'ai jugé qu'il serait bien de désigner le JEUDI 27 novembre, comme un jour consacré au Tout Puissant, objet de nos prières et de nos louanges, et de reconnaissance. Le peuple devait ce jour-là suspendre ses travaux ordinaires, et, de concert avec nos concitoyens des autres Etats, s'assembler dans les différens temples, et là, réunis dans un sentiment unanime, adresser l'hommage de notre reconnaissance à celui qui est la source de tous les biens temporels et spirituels, afin qu'agréant nos vœux, il nous laisse intacte à nous et à nos descendans la liberté religieuse et civile dont nous jouissons, et l'étende, quand les temps seront venus, à toutes les nations de la terre.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de Bâton Rouge, le 27ème jour d'octobre, l'année 1851 de notre Seigneur, et la soixante-seizième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

(L. S.) JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur :
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 29oct

ACIER en fer en barres—Très convenables pour les marchés du Mexique, en entrepot et à vendre par BRUGUIERE BROTHERS,
7 oct 9, Bienville

VIN de Bordeaux—100 caisses St-Julien et Pauillac Médoc, 100 caisses Sauternes, à vendre par BRUGUIERE FRERES,
31 oct 9, rue Bienville

TABAC en feuilles—50 balles de qualité supérieure pour cigares, à vendre par BRUGUIERE FRERES.
31 oct 9, rue Bienville

Mairie de la Nlle-Orléans,
25 novembre 1851.

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.
Séance du Jeudi, 13 novembre 1851.

Ordonnance relative aux enfans livrés au vagabondage.

Le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, ordonne :

Article 1er. Tout enfant [illegible] du délit de vagabondage, qui [illegible] dans les rues de cette ville ; tout enfant que l'on verra [illegible] les rues [illegible] des objets [illegible] de robes, à [illegible] jouer aux [illegible] à jeux défendus, les débris [illegible] tout enfant s'exposant à un emploi dangereux pour les mœurs ou de nature à lui faire contracter des habitudes d'oisiveté et de vice ; tout enfant livré à l'oisiveté et qui ne fréquentera pas d'écoles ; tout enfant laissé sans éducation et à qui l'on ne fait pas apprendre un métier honorable ; tout enfant abandonné à lui-même et qui n'est point protégé et soigné par ses parens comme l'exige la loi,—sera considéré comme vagabond et sera traduit devant le maire, le recorder ou tout autre magistrat, et sera traité conformément aux lois qui établissent des maisons de refuge destinées aux enfans qui commettent le délit de vagabondage ou toute autre faute.

Article 2. Lorsqu'un enfant sera reconnu vagabond ou rentrera dans une des catégories précitées, par suite de la faute ou de la négligence de ses parens ou de ses gardiens, lesdits parens et lesdits gardiens seront passibles d'une amende de cent piastres par délit, payable à la municipalité où aura été trouvé l'enfant ; et dans le cas où lesdits parens ou gardiens négligeront ou refuseront de payer ladite amende, ils seront envoyés en prison et y resteront jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés ; bien entendu que l'emprisonnement ne se prolongera pas au delà d'un mois.

Article 3. Tout commissaire, agent de police, homme de garde ou autre officier d'une municipalité quelconque, qui apprendra que la présente ordonnance a été violée, arrêtera immédiatement l'enfant qui a commis le délit, les parens ou les gardiens, et les conduira devant l'autorité compétente pour qu'ils soient traités conformément à la loi. Et tout officier qui négligera volontairement ou refusera, lorsqu'il en sera requis par un citoyen quelconque, de remplir les devoirs qui lui sont imposés par les présentes, sera condamné à une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et ne dépassera pas cinquante piastres par délit, laquelle amende sera recouvrable à la requête de tout citoyen, devant un magistrat compétent ou devant un juge de paix, et sera affectée à la municipalité où le délit aura été commis. Lorsque ladite amende ne sera point payée l'emprisonnement sera substitué d'après le vœu de la loi.

Article 4. Toutes les fois que l'intervention d'une des cours de district sera jugée nécessaire par le recorder ou le maire pour appliquer l'ordonnance ou priver un père ou une mère indigne de la garde ou de la tutelle d'un enfant, ou pour faire envoyer un enfant dans une maison de refuge, il sera du devoir de l'avocat du Conseil Général, lorsqu'il en sera requis par l'un ou l'autre des magistrats susmentionnés, de s'occuper de la procédure judiciaire et de diriger l'affaire.

Signé GEO. ALLAN, président
Approuvé le 15 novembre 1851.
Signé A D CROSSMAN, maire
Pour copie conforme, L A ST CERAN, commis

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONSEIL GENERAL de la ville de la Nouvelle-Orléans—Séance du jeudi 13 novembre 1851.

Ordonnance relative aux inhumations et à leur enregistrement.

Il est ordonné : Qu'à la fin de chaque mois, à dater du 1er décembre prochain, il sera du devoir des gardiens des cimetières de la Nouvelle-Orléans de délivrer à l'annotateur des naissances et décès de cette paroisse tous les originaux des certificats requis par les ordonnances et en vertu desquels les dits gardiens reçoivent les corps destinés à être inhumés.

2o—Le dit annotateur des naissances et décès enregistrera avec soin et conservera les dits originaux en en indiquant la place par un index, afin qu'on puisse facilement les consulter. Il devra en fournir des copies dûment attestées toutes les fois qu'il en sera requis par les parties intéressées.

3o—Le gardien qui négligera de remplir le devoir qui lui est imposé par le premier article de cette ordonnance sera passible d'une amende de cinquante piastres par délit recouvrable de la manière prescrite par la loi, au profit de la municipalité ou est situé le cimetière dont le gardien est puni. Dans le cas où l'annotateur des naissances et décès refuserait ou négligerait de remplir les devoirs qui lui sont imposés par le second article de cette ordonnance, le maire devra lui retirer tous les certificats déposés au bureau du dit annotateur; et les gardiens de cimetières seront ensuite obligés sous peine de cinquante piastres d'amende, comme ci-dessus, de déposer les dits certificats au bureau du maire où ils seront dûment enregistrés et conservés.

4o—Aucun gardien de cimetière dans les limites de la ville, ne recevra ou n'inhumera de corps à moins que les personnes qui en sont chargées ne lui délivrent le certificat d'un médecin admis à pratiquer en cette qualité, d'une sage femme, d'un magistrat ou d'un commissaire, lequel certificat devra contenir en outre des indications requises par les ordonnances de ce Conseil et du Bureau de Santé, le signalement de la maison ou de l'endroit d'où vient le corps, sans omettre le nom du propriétaire ou locataire de ladite maison, ainsi que le numéro de la rue ou est située ladite maison. Le gardien qui refusera ou négligera de remplir les devoirs qui lui sont imposés par le présent article, sera passible d'une amende de cinquante piastres par infraction, recouvrable de la manière prescrite par la loi et affectée à la Municipalité où est situé le cimetière.

5o—Lorsque les formalités requises par cette ordonnance ne seront point remplies par les personnes qui transportent un corps ou celles qui se sont chargées de l'inhumation, le gardien du cimetière devra immédiatement en donner avis au coroner, afin que cet officier s'informe si un crime n'a pas été commis; et le gardien qui négligera de se conformer à cette injonction sera condamné à l'amende imposée par la précédente section.

6o—Tout citoyen pourra, en avançant les frais nécessaires, instituer devant un tribunal compétent, au nom de la Municipalité au profit de laquelle les amendes sont destinées, une action pour le recouvrement desdites amendes.

7o—Le Maire fera immédiatement imprimer par l'imprimeur de ce Conseil, cent exemplaires de la présente ordonnance et les fera afficher dans les différens cimetières de la ville.

Signé GEO. ALLAN, président
Approuvé le 15 novembre 1851.
Signé A D CROSSMAN, maire
Pour copie conforme, L A ST CERAN, commis

Compagnie d'Assurance de Liverpool et Londres, sur la Vie et contre l'Incendie.

CAPITAL autorisé Dix Millions de Piastres.
" payé. $1,000,000.
Surplus et fonds en réserve : $2,340,000.
Capital actif DEUX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE MILLE PIASTRES.

Cette Compagnie offrant par son grand capital et la responsabilité individuelle des actionnaires la plus parfaite sécurité au public, est maintenant prête à assurer à la Nouvelle-Orléans contre les risques des incendies, aux conditions les plus avantageuses.

La diminution ordinaire des primes place les polices de cette compagnie sur un pied d'égalité avec les Compagnies Mutuelles, et tous les réglements de pertes seront prompts et libéraux.

CHARLES BRIGGS, Agent,
Bureau 135, Commune

Directeurs à la Nlle. Orléans :

Samuel Nicholson,	A Heine,	Tho Sellar
A Laoleur,	G A Holt,	Wm Mure,
Wm Fellowes,	J B Behn,	C Bullitt,
		E Ogden.

Directeurs à New-York :
JAMES BROWN, Président,
FRANCIS COTTENET, Vice-Président.

George Barclay,	Francis Griffin,	Ed P Sanderson
Mark W Collet,	Mortimer Livingston,	W S Wetmore,
C W Faber,		Royal Phelps.

ALFRED PELL, Secrétaire-résident.

Directeurs à Liverpool :
WM NICOL, Président.
JOSEPH C. EWART—JOSEPH HORNBY, Vice-Présidents

Tho Brocklebank,	Robt Higgin,	Edw Moon,
Wm Dixon,	Geo Holt,	Lewin Mosley,
Wm Earle,	John Hore,	Jos Shipley,
Tho Stw Gladston,	Geo Hall Lawrence,	Herman Stolterfoht,
George Grant,		
Fras Haywood,	JohnMarriott	JohnSwainson

SWINTON BOULT, Secrétaire.

Directeurs à Londres :
WM EWART P. M., Président.
GEO FREDERICK YOUNG, Vice Président.

Sir Wm P De Bathe Bart.,	John Ranking,
Wm Brown M P	Jas M Rosseter,
Mathew Forster M P	Seymour Teulon,
Frederick Harrison,	Swinton Boult,
James Hartley,	Ross de Mangles.
Hon F Ponsonby,	

BENJAMIN HENDERSON, Secrétaire-résident.
14nov—

Bal du Globe.

ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ST CLAUDE.

LE public est informé que l'ouverture de cette belle salle aura lieu SAMEDI 8 du courant, et commencera par un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'amusement.

Des affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissemens seront servis. Aussi: un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.

☞ Personne ne sera admis dans le bal avec des armes.
S. VIOSCA,
8 nov ☞ Propriétaire

J. B. Boiron,

64, RUE ST-CHARLES,
PARFUMERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.

J. B. BOIRON a l'honneur d'informer sa clientèle qu'arrivant de France, il rapporte un magnifique assortiment d'articles les plus nouveaux, choisis par lui à Paris et à Londres, tels que:

Chemises de toile de toutes qualités,
Do de couleur, nouveaux dessins,
Cravates et cols de fantaisie,
Chaussettes blanches, écrues tous genres,
Bretelles soie,
Cannes et parapluies les plus variés,
Portes monnaie tous genres,
Foulards et mouchoirs de batiste assortis,
Un assortiment très varié de canifs et limes à ongles
Flacons pour dames très variés.

Aussi :
500 douz. gants Jouvin, pour hommes, assortis,
" " cachemire, castor, daim, etc.,
" " d'amazone.

Un grand assortiment de parfumeries des meilleures manufactures de Paris.
Cheveux assortis pour nattes, bandeaux, frisettes, toupets, etc.
Conditions libérales pour la vente en gros.
12 nov

MAQUEREAUX—1500 colis Nos 1, 2 et 3, en barils, demi et quart do, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

HARRENGS.—100 barils en saumons, 100 caisses No 1 écaille, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

WHISKEY—150 barrils Oliver Extra, en magasin et à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

MORUE.—900 caisses, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
29 oct 15, rue Tchoupitoulas

BEURRE—60 frequins, choix de l'Ouest, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
oct 15, rue Tchoupitoulas

CUISINE EN FER DE WEST,
Améliorée et brévetée à New-York.

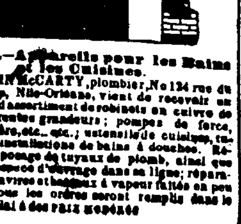

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs ; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensiles de cuisine, tuyaux de gaz, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que tout autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des PRIX MODÉRÉS.

[illegible] de Chartres, [illegible]
[illegible]
[illegible] par le navire Empereur, de [illegible] Minnesota.

1	do	[illegible]
1	do	[illegible] nouveautés,
1	do	[illegible] imprimé,
1	do	[illegible] pour rideaux,
1	do	[illegible] unis,
1	do	[illegible]
1	do	draps [illegible]
1	do	[illegible] laine & carreaux,
1	do	organdis et mousselines [illegible] unie,
1	do	mousselines [illegible]
1	do	rubans satin unis assortis,
1	do	soie à coudre noire et couleur,
1	do	serge et serge satiné pour doublure,
2	do	mousseline de laine chaîne coton,
1	do	do toute laine grande nouveauté
1	do	mouchoirs foulards, 1 do barpour,
1	do	foulards, corail, jaspés, rayés et cadrillés,
3	do	soieries pour robes, unies, damassées, brochées et imprimées,
1	do	draps de billards 8/4,
1	do	châles de soie,
1	do	do croisés, écossais, noirs et couleurs,
1	do	gants Jouvin pour hommes,
3	do	casquettes, fantaisies pour enfants, drap et velours soie,
2	do	chapeaux feutre noire et gris,
4	do	do soie,
3	do	barège imprimé,
15 balles		cotonnade blanche unie extra-forte,
1 caisse		gilets flanelle à plastrons,
1	do	paletots laine, bas et chaussettes laine pour enfans,
1	do	chemises indiennes,
1	do	devant mécanique,
1	do	devant toile,
1	do	corsets cousus assortis,
1	do	ombrelles assorties,
2	do	croisé laine et coton à carreaux,
3	do	bretelles assorties, 1 do sparterie,
1	do	laiton couvert papier,
1	do	voilettes assorties,
1	do	toile cirée imprimée,
4	do	fusils de chasse doubles,
1	do	amorces cannelées fendues,
1	do	boutons agathe,
1	do	anneaux pour rideaux,
1	do	papier coquille grand format,
1	do	do à soieries,
2	do	mouchoirs batiste assortis,
4	do	soie, chemisettes et manches brodés, mousseline et batiste,
		épingles doubles vernies,
	do	chaussettes et bas français assortis,
1	do	mouchoirs madras français,
2	do	fleurs,
1	do	savon, 1 do pommade,
24	do	articles de variété.

4 oct

MARCHANDISES SECHES.
BILLIEUX & REGGIO,
238, RUE BOURBON,

ONT reçu par le navire EMPEREUR, les marchandises suivantes, qu'ils ouvriront aujourd'hui, 18 courant, savoir :

Mantelets soie Pompadour, mantelets châles, mantelets écharpes pompones et soutachés, châles cachemire couleur et noir, châles mérinos noir, soieries glacées, taffetas noir, do couleur, taffetas couleurs ombrés, à raies et à carreaux, foulards écossais, do à raies, do ombrés et chinés, satin la reine, taffetas quadrillé, vénitienne noire, gros d'Écosse, poult de soie, satin de Chine, armure royal, gros de Naples, gros du Rhin, moire noire, damas, marceline noire, florences (couleurs assorties), cachemire imprimé, do uni en couleur et noir, mérinos simple chaîne 5/4 couleur et noir, chambord coté, mousseline laine noire 5/4, mousseline laine 5/3 couleur, do imprimée, foulard laine, popeline, alepine, barpour, orientale imprimé et broché.

Tissu de Chine, cachemire blanc, barège uni et imprimé.

Indienne enluminée, do d'Alsace et de Rouen, madapolame broché, brillanté 4/4.

Etoffes Jacquard pour meuble, indienne Perse, damas coton blanc, do couleur, indienne lisse, rouge, bleue et saumon, do chamois damassée, mousseline pour meuble.

Cols mousseline brodés à jabot, do à plastrons, cols chemisettes riches, do jaconat, broderies anglaises pour dames et fillettes, manches pagodes en mousseline et jaconat, broderie anglaise, bonnets en batiste et mousseline pour enfant, bonnets, jaconat pour dame, mouchoirs batiste brodés riches, do pour enfant, mouchoirs linon batiste, do batiste épaisse, batiste en pièce, bandes brodées, mousseline et jaconat, voilettes soie noires et blanches, voiles de gaze noire, bleus et verts, do barège, gants Jouvin, do soie, fil de Perse et fiosselle avec et sans manchettes pour femmes et enfants, gants soie pour hommes, bas et chaussettes en soie, bas et chaussettes coton écru et gris pour femmes, hommes et enfans, couvertures laine et molleton pour grand lit, do pour berceau, flanelles croisées, do unies, flanelles gazes, drap de sedan, casimir fantaisie, services de table, serviettes, cretonnes à liteaux, do damassées, do à damiers, toile cretonne 5/4, 4/4, 12/4, franges et passementeries en soie, courtepointes piquées, blanches et en couleur, gilets de mérinos pour homme, femme et enfant, corsets sans coutures, cotonnade pour pantalon.

Parapluies verts, bleus, noirs et marrons.
Parasols changeants.
Ombrelles dans tous les genres
Cravattes satin unies et façonnées.
Bretelles pour hommes et enfants.
Eventails riches, foulards de soie pour poche, dessus de lits, tarlatan pour robes de chambres, boutons de nacre, boutons de soie pour robes, lacets de soie.

Cold cream et crême de concombres par once, pommade, crême de Perse, savons ovales, savons amandes amères, crème d'amandes, vinaigre de Bully, eau de Cologne, &c, &c, &c.

BILLIEUX & REGGIO,
18oct 238, Bourbon.

PLUSIEURS beaux bureaux situés au premier et second étage du No 52, rue Bienville et allée du Commerce, à louer à bas prix.
JUAN Y DE EGANA,
20 nov 47 rue Bienville

25 piastres par mois.

UNE MAISON située rue St.-Philippe, entre Claiborne et Derbigny, contenant quatre chambres à feu, galerie, cabinets, avec une bonne cuisine ayant quatre chambres à feu, cour carrelée &c. S'adresser rue Bourbon, 238.
19 nov—15

A LOUER.

UNE belle Maison, située rue des Remparts, près de l'encoignure de la rue de l'Esplanade, composée de trois chambres au rez de chaussée et un cabinet, deux chambres dans l'attique, cuisine, chambre à domestique et water works. S'adresser à
EUG ROCHEREAU & Co,
14nov 17 & 19, rue St Louis

A LOUER une grande maison, No 4, rue de la Paix. Cette grande maison possède toutes les commodités pour une famille, elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.
S'adresser à P. CUBACHS,
4 nov Encoig Royale et St-Philip

A LOUER.

Deux MAGASINS en briques à trois étages, situés à l'encoignure Gallatin et Hôpital. S'adresser à
EDW. SHIFF & Co,
7 nov—3pe 129, rue de la Commune

BUREAU A LOUER—Un bureau sur le devant, au dessus de notre magasin, 13 Bienville.
S'adresser à A. COUTIN & RANSON,
10nov 13, Bienville

A LOUER—Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St Louis :
Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St Louis;
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit;
Le magasin situé rue St Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal;
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.
25oct ☞

A LOUER—Trois grandes maisons en briques situées
No 185, rue Conti;
No 137, rue Condé;
No 139, rue Condé, encoignure Hôpital.
Aussi—Deux magasins au dessous des dites maisons. Possession en sera donnée de suite. Pour les conditions, s'adresser à
LABORDE & XIQUES, 3, rue Front,
30 oct entre Canal et Commun

A LOUER—Une grande maison, No 4, rue de la Paix; cette maison possède toutes les commodités pour une famille; elle a aussi un grand jardin derrière, écurie, cuisine et hangard.
S'adresser à P. CUBACH,
9oct Encoignure Royale et St Philippe.

A LOUER au 1er novembre prochain, le magasin en briques à deux étages, situé rue de la Vieille Levée, No 33, entre Bienville et Douane. S'adresser aux soussignés
RICHARD ALDIGE & Co.
4oct 35, rue de Chartres, au premier

A LOUER—La maison en briques située à l'encoignure Condé et Hôpital, ayant six grandes chambres et plusieurs bâtisses dans la cour. Possession en sera donnée immédiatement. Pour un bon locataire, le loyer sera modéré.
S'adresser à LABORDE & XIQUES,
13oct 3, Front Levée

A LOUER—Une belle maison située rue Royale, entre Canal et Douane, aussi: le premier étage de la maison No 15, rue Royale, entre Douane et Canal, consistant en trois beaux bureaux—Un magasin rue de la Levée, No 22, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à Alex. Bonneval, lettre C Place de l'Exchange, entre Douane et Bienville. 13oct

OUVERTURE DU RESTAURANT DU WHITE HALL.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils feront l'ouverture de leur restaurant le 1er novembre prochain.

La vaste salle a été décorée à neuf et avec élégance. Il y a des cabinets pour les familles. Rien n'a été négligé pour assurer à tous et le comfort et cet aspect agréable qui recrée les yeux, tandis que l'estomac se satisfait.

L'élégance du service ne le cède en rien à celui du premier restaurant de la ville. Les propriétaires ont compris que parmi les conditions indispensables au bien-être des personnes qui les honoreront de leur patronage, celui d'un riche service passait en première ligne.

Leurs vins, leurs liqueurs, sont de premier choix; ils les recommandent à l'attention du gourmet. La carte sera toujours composée des mets les plus fins, les plus délicats, primeurs, gibiers, poissons, huîtres des endroits les plus renommés, truffes champignons, &c.

Service prompt, à toute heure du jour et de la nuit.

Les soussignés ont l'espoir d'obtenir le patronage du public, ils mettront tous leurs soins à le justifier.
BERTRAND COMBE & Co.
25 oct—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné :
50 caisses absinthe suisse directe importation marque de V & L, et E Pernod;

40	do	kirsch	do	do;
150	paniers guignolet;			
50	caisses eau verte;			
70	do	eau de Dantzick;		
25	do	crême de thé;		
100	do	bitter et peppermint;		
350	do	liqueurs assorties fines;		
200	do	do	do	surfines;
200	do	do	do	superfines;
150	do	do	do	extra fines;
200	do	curaçao petits et grands modèles;		
250	do	maraschino	do	do;
250	do	absinthe de diverses marques,		
150	do	kirsch	do	do;
50	do	fruits à l'eau de vie;		
200	do	vin ordinaire;		
500	paniers anisette fine;			
375	do	do surfine;		
400	do	do superfine;		
150	do	do extra fine;		

40 barils whiskey Bourbon et Monongahela
70 barriques vin rouge, pour famille;
25 barriques vin rouge ordinaire; anisette, bitter, peppermint, curaçao, maraschino, etc, etc, pouvant être vendus par barils.
F ROUMIEU,
16 sep rue St. Louis, entre Chartres et Levée

B. DOURS,

HORLOGER.

Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin des MM. D T Lillie & Co, au No 86, rue de la DOUANE, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, &c., et à des prix modérés, et garantira les ouvrages qui lui seront confiés.

On trouvera constamment chez lui, un bel assortiment de montres Suisses et Anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE. 16 oct☞

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti

MARCHANDISES SECHES de saison, nouvelle mode—8 caisses riches, châles en soie à carreaux, unis et à raies, à vendre par
11nov—6f W H BUNNELL, 10, Gravier

[illegible]

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

[illegible] En vertu d'un ordre de l'honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] sera vendu à l'encan [illegible] dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés ci-après décrites, savoir :

[illegible] lot de terre dans l'ilot borné par les rues [illegible], Prieur, Palmyre et Jackson, [illegible] 27 pieds de face à la rue Jackson, sur [illegible] pieds de profondeur, désigné comme le lot No 6 de l'ilot No 17, Municipalité No 3.

2o—Un autre lot de terre, situé dans l'ilot borné par les rues Claiborne, Columbus, Derbigny et Laharpe, mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds de profondeur, désigné par le lot No 8 de l'ilot No 18, Municipalité No 3.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an du jour de la vente, et en cas de non-paiement à leur échéance les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

Actes de vente pardevant O De Armas, notaire public.
26 oct

Occasion rare pour les Imprimeurs.

Vente d'un Presse[illegible]

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 6 décembre 1851, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis,

JOSEPH, beau nègre, âgé d'environ 19 ans, excellent PRESSIER, &c, ayant travaillé une année dans une imprimerie de cette ville à raison de $20 par mois.

Les personnes qui désireraient faire l'acquisition de cet esclave à l'amiable, en connaîtront les termes et les conditions en s'adressant au Bureau de l'Encanteur, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, avant le jour de la vente.

Ledit esclave est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi, est fortement recommandé et vendu pour cause de départ.
Conditions—Comptant. 20nov

Succession de J. W. Smith.

Terrains de choix au faubourg des Nonnes à Lafayette.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

JEUDI 27 novembre, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 20 octobre 1851, les propriétés ci-après décrites, situées au faubourg des Nonnes à Lafayette, appartenant à la succession de John W Smith :

13 lots de terre situés à Lafayette, dans l'ilot borné par les rues Adèle, maintenant Live Oak, St-Michel, maintenant Laurel, St-Mary et St-Andrew; lots Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue St-Mary, sur 120 pieds de profondeur en lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Mary et Live Oak. Les lots Nos 14, 20, 21, 22 et 23 mesurent 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue St-Andrews, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure des rues Live Oak et St-Andrews. Le lot No 25 mesure 38 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne du côté de la rue St-Andrews et 150 pieds 11 pouces 1 1/4 lignes du côté de la rue Laurel, ayant une largeur dans la ligne de derrière de 24 pieds 1/3 ligne.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et portant 6 pour cent d'intérêt par an, et en cas de non paiement 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Cette propriété est parfaitement située pour résidence particulière et n'est qu'à deux îlots des omnibus de la rue des Magasins, et le second îlot au dessus de la ligne de la Seconde Municipalité.

Les actes de vente devant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 oct—27,6,17,27

Grande vente de Terrains pour construction de magasins. Première vente annuelle des terrains de la batture de la seconde municipalité, Nouvelle-Orléans.

PAR J. A. BEARD & MAY,

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 14 janvier 1852, et les jours suivans, à midi, à la salle d'encan de l'Arcade, rue des Magasins, Nouvelle Orléans :

Par, et en vertu d'un décret de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, intitulé, "Acte concernant une portion de la batture, faisant face à la municipalité No 2, Nouvelle Orléans, et conformément à un acte spécial de compromis fait entre la municipalité No 2, et les propriétaires ou leurs représentans, la ladite batture, plus amplement spécifiée dans un plan connu comme plan de J A Beard, se référant audit acte spécial de compromis, fait et signé devant H B Cénas Esq Not· pub, daté du 30 juin 1851,

1—Deux lots de terre dans l'ilot borné par les rues Front Levee, Fulton, Commune et Canal, chacun lot ayant trois façades.

2—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Front Levee, Fulton et Commune.

Les Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 font face aux rues Fulton et Front Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Fulton, Front Levee et Gravier.

3—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Gravier, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Gravier. Le No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Nouvelle Levee et Fulton. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Nouvelle Levée et Fulton.

4—Seize lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Poydras et Lafayette, numérotés de 1 à 16 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nouvelle Levée et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levee.

5—Quinze lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levée, Fulton, Lafayette et Girod, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton, Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

6—Dix lots de terre dans le carré borné par les rues Nouvelle Levee, Fulton, Girod et Notre Dame, numérotés de 1 à 10 inclusivement. Le No 1 forme l'encoignure des rues Girod, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

7—Neuf lots de terre dans le carré borné par les rues Notre Dame, Julia, Fulton et Nouvelle Levée, numérotés de 1 à 9 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Notre Dame, Fulton et Nlle Levée. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

8—Vingt trois lots de terre dans le carré borné par les rues Julie, St-Joseph, Nouvelle Levée et Fulton, numérotés de 1 à 23 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Julie, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 23 forme l'encoignure des rues St Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

9—Cinq lots de terre dans le carré borné par les rues St-Joseph, Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues St-Joseph, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levée. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Market, Fulton et Nouvelle Levee. Les lots 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nouvelle Levée.

10—Cinq lots de terre, dans le carré borné par les rues Market, Delord, Fulton et Nile-Levée, numérotés de 1 à 5 inclusivement. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Fulton, Nlle-Levée et Market. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Nlle-Levée. Les Nos 2, 3 et 4 font face aux rues Fulton et Nlle-Levée.

11—Un ilot, borné par les rues Delord, Nlle Levée, et une rue qui n'est pas nommée, ayant quatre façades.

Les propriétés ci dessus décrites sont supérieures par leur location à n'importe quelle propriété située dans les Etats-Unis. Tous ces lots ont deux façades sur de larges rues, et sont parfaitement situés pour le grand commerce de l'Ouest et pour des magasins de dépôt.

De plans lithographiés seront prêts le — et pourront être envoyés avec des notes à ceux qui en désireront.

Les lots faisant face aux propriétés qui étaient représentées par les parties au compromis de 1830, et qui n'avaient pas signé l'acte de compromis, en vertu duquel cette vente est faite, avant le jour de la dite vente, ne seront pas vendus.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance en billets égaux (en coupons si on le demande) à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt par an, jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les propriétés.
13 aout

MARCHANDISES NOUVELLES.
P. W. WOODLIEF,
13, RUE DE CHARTRES.

RECEMMENT reçu par les steamers Winfield Scott, Union et Empire City, et par les paquebots à voile de New-York, Boston et du Havre, un assortiment de marchandises sèches de mode et de saison insurpassable pour la quantité, qualité, variété et le bon goût, qui est offert en vente, en gros et en détail à ses nombreux clients à des prix réduits. Le stock consiste en partie des articles suivans :

Soieries brochées antique; do armure en couleur, do taffetas à raies.
Poult de soie uni grosse couleur;
Brocade noire façonnée, do extra riche et brodée, do changeable et chinée;
Poult de soie brodée, damassée et unie; do grosse couleur à petits carreaux pour demoiselles;
Marcellines et Florances de toute couleur et nuance, ce satin blanc et de couleur;
Quelques pièces poult de soie supérieur gros noir et de couleur ondé;
Velours soie en couleur; satin à raies riche, chiné et cachemire d'Ecosse à carreaux;
Mérinos français et anglais;
Mousseline laine et alpacca, couleurs solides et de toutes nuances;
Popines unis à raies et à carreaux,
Crêpes de coton supérieur noir, en couleur, unis et à dessins;
Un grand assortiment de schalls en crêpe blanc et en couleur, unis et brodés, et quelques-uns extra riches;
Shalls en mérinos, cachemires et soie riche;
Soieries brutes, riches et unies;
Calicots français, anglais et américains;
Un assortiment complet de bas et demi bas en soie, blanc et de couleur;
Gants et mitaines, daim, chamois, chevreau, cachemire, soie, fiosselle et en filets de toute description;
Dentelles—Un grand assortiment élégant de valenciennes, anglaises, françaises et allemandes; do brodées;
Toile à chemise supérieure, 6—12 et 12—4;
Linge de table en toile et damassé, style nouveau et élégant;
Toiles d'Irlande et d'Allemagne;
Mouchoirs de batiste en fil uni;
Etoffes à rideaux brodées et bordées en couleur, dentelles et mousselines brodées, soie et laine, damassés, &c;
Marchandises d'habitation, gros kerseys, lindseys, lowells, jeans, denims, stripes et cotonnades;
Couvertes françaises;
Couvertes gros grains, très supérieures;
☞ P. W. WOODLIEF, appelle particulièrement l'attention des commissionnaires et des habitants sur son assortiment; il est complet et les articles ont été choisis avec le plus grand soin et un tact qui provient d'une longue expérience dans ce genre d'affaire. 27sept

CIGARES de la Havane — 150,000 cigares des meilleures manufactures, telles que Cabanas, Tres Marias, Positiva, Dos Mundos, Extra Regalias Sol, etc., constamment en main, à vendre par
Pso FUENTES & CO.,
20 oct— 48, Vieille Levée

CIGARES— 20 milliers cigares allemands, en magasin et à vendre à bas prix par
H NOEL & GUIRAUD,
6 nov 103, rue Royale

LIMONS—60 caisses frais, en débarquement à vendre par W H BUNNELL,
21 nov 10, Gravier

BEURRE de Goshen—30 barillets, à vendre par
W H BUNNELL,
21 nov 10, Gravier

BRODEQUINS—30 caisses, grandeurs extra, à vendre par W H BUNNEL,
21 nov 10, Gravier

ALLUMETTES—130 grosses de E E Clark, New-Haven, Connecticut, les meilleures allumettes faites aux Etats-Unis, à vendre au commerce aux prix de manufacture, par
18 nov—15f W H BUNNELL, 10, Gravier

SAVON EXCELSIOR—Cet article qui a obtenu la plus haute prime à l'Exposition Universelle, lave à l'eau salée et à l'eau douce. A vendre à l'agence de la manufacture par
18nov—15f W H BUNNELL, 10, Gravier

EN débarquement du navire Brunswick, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—

15 caisses de 12 flacons fraises;
10 do de 12 flacons framboises;
25 do compotes chacune de 4 flacons fraises
2 caisses abricots; 2 caisses framboises en
8 do prunes Reine Claude; 1 do meres;
A vendre par LOREILHE & CO.
18 nov encoignure Royale et Douane

POELES & CUISINES—1500 poêles et cuisines de toutes grandeurs et de toutes formes, à vendre à des prix réduits.

On se chargera de la pose des cuisines et des poêles ainsi que de la confection des tuyaux et de leur pose pour les mêmes. S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

Paratonnerres de J. Spratt.

CET article, d'un genre tout à fait nouveau, réunit toutes les garanties de tout autre système, et possède l'immense avantage de se souder que le QUART de tout autre genre, à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
19 sep 25, rue Condé Agents patentés

GRAITES—1500 grilles assorties de prix et de grandeurs, à vendre à des prix réduits.

Les soussignés se chargent aussi de les faire poser partout où l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
20 sept 25, rue Condé

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

☞ F. FABRE & Co, No 29, rue des Magasins, appellent l'attention à leur grand assortiment d'HABILLEMENTS A LA MODE manufacturés par leur maison, 61, William St., New York, qui n'est surpassé pour le goût et la qualité par aucune maison de cette ville, et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. Nos amis sont priés de venir examiner notre stock. F FABRE & Co 14oct

CHEMISES—CHEMISES.

☞ Un magnifique assortiment de Chemises en laine et coton, nouvellement reçu et à vendre par
14oct F FABRE & Co, 29, rue des Magasins

CRAVATTES—CRAVATTES.

☞ Un grand assortiment de Cravattes de soie et satin, noires et de fantaisie, dans le dernier genre, d'importation récente et directe de Paris, à vendre par F FABRE & Co,
14oct 29, rue des Magasins

Habillements pour Enfants et Jeunes Gens.

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment de choix d'habillements de jeunes gens et d'enfants, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché, manufacturé exprès pour cette ville par leur maison, 61, William St., New York, et offert en vente à des prix réduits. F FABRE & Co,
14oct 29, rue des Magasins

DEPOT DE DRAP DE BILLARD des premières fabriques françaises.

P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par le navire Minerva, du Havre, un assortiment complet de DRAP POUR BILLARD, et que d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours au plus grand complet cet assortiment. Il annonce aussi que ses prix seront toujours, plus que jamais, au plus bas de la place.
2 oct

Rue Royale, No. 122,
AU-DESSOUS DE L'HOTEL ST LOUIS.
REOUVERTURE.

A. HERNANDEZ, avantageusement connu comme ayant constamment en magasin un assortiment complet de cigares de *première qualité* et des *meilleures marques*, annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de faire la réouverture de son magasin, ou comme par le passé, on trouvera toujours de beaux et bons cigares.

Il ose espérer que ses amis et connaissances voudront bien lui continuer leur patronage. 18sept

J. Barraud,

Rue de Chartres, entre Bienville et Douane, 49.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses connaissances, et au public en général, qu'il vient d'ouvrir son nouvel établissement.

Il continuera à donner des leçons de coiffure et s'occupera de la confection de faux cheveux, tels que bandeaux, nattes, frisettes, perruques, etc.

Il espère que le public voudra bien lui accorder la même confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour.
12 nov

Zinc—Cuivre—Ferblanc.

L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baignoires de toutes formes, filtres et fontaines; garde robes pour cabinets et chambres, garnitures lanternes; pompes, installation de bains, lavabos, etc.

Travaux de bâtimens en zinc, corniches, ventilateurs, bassin, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparation. 14 oct—6m

CIGARES DU MEXIQUE—[illegible] cigares, à vendre par BRUGUIERE BROTHERS,
7 oct 9, rue Bienville

PICADURA—10 barils récemment reçus, à vendre par Pso DE FUENTES & CO,
20 oct 48, Vieille Levée,

Marchandises Sèches à Crédit.
PAR J. B. BLACHE & CO.

[illegible] il sera vendu, mercredi 26 courant, à dix heures du matin, à leur magasin d'encan, No 77, rue de Chartres :

100 colis et lots de marchandises sèches de saison, se composant principalement de : alpacas noires et en couleur, mousseline laine unie et à fleurs, Thorndike, étoffes rayées pour chemises, mouchoirs batiste fil, cravattes soie, chaussettes laine, indiennes foncées, bretelles, foulards, soie, &c, &c.

Conditions à la vente. 26 nov

Vente par ordre des Gardiens du Port.
Genièvre de Hollande.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI 26 novembre 1851, à une heure P. M., il sera vendu au magasin de la Douane des Etats-Unis, No 5, encoignure Julia et Fouche, pour le compte de qui il appartiendra ;

2 pipes genièvre de Hollande, avariées du naufrage du navire Gertrude.
Conditions :—Comptant. 26 nov

Vente sans réserve de 30 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR J. B. BLACHE & Co.

IL sera vendu, mercredi le 26 du courant, à 10 heures A. M. à leur magasin d'encan No 77, rue de Chartres—

30 caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions à la vente. 25nov

Tabac des manufactures de la Virginie.
PAR MORPHY & NEVIUS.

LE mercredi, 26 novembre, à 11 heures et demie A M, il sera vendu au magasin No 25, rue Gravier, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne,

30 caisses tabac Seth Halseys A A A, manufacturé en Virginie, légèrement endommagé à bord du navire Helvetia, dans son voyage de Richmond à ce port.
Conditions—comptant. 26 nov

Vin rouge Haut Brion.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI 26 nov 1851, à midi, il sera vendu à l'encan, au magasin No 30, rue St Louis, pour le compte de qui il appartiendra :

20 barriques haut Brion No 2, Importées par le navire Brunswick, de Bordeaux,
Conditions ; comptant. 24 nov

Vente sans limites de terrains vacants et améliorés, situés dans la Première, Deuxième et Troisième Municipalité, Lafayette, Harteville et de terres dans la paroisse de l'Assomption et au Texas.

PAR J A BEARD & MAY, Encanteurs.

JEUDI, 4 décembre 1851, à midi, il sera vendu à l'encan dans la rotonde de l'hôtel St Louis,

Propriété dans la Première Municipalité.

1—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilot borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 26. Le dit lot mesure 26 pieds 5 pouces 3 lignes face à la rue Canal par 104 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations se composent d'une maison double en bois, convenable pour deux locataires, ayant quatre chambres en bas et deux attiques au dessus, un passage au milieu, deux cuisines avec galerie, deux citernes et un puits dans le fond, la cour est pavée et la maison est couverte en ardoises.

2—TROIS LOTS DE TERRE avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilot borné par les rues Canal, Douane, Derbigny et Roman, désignés par les Nos 21, 27 et 28 ; chaque lot mesure 27 pieds face à la rue Canal par 116 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Canal et Roman, sur lequel est construit une maison double en bois, à un étage, convenable à deux locataires et se composant de quatre chambres, deux attiques, deux cuisines avec galeries, deux citernes, cour pavée et l'édifice couvert en ardoises. Les lots Nos 27 et 28 seront vendus ensemble avec les belles améliorations qui y sont faites, se composant d'une maison en bois à deux étages, ayant cinq chambres dans l'édifice principal, avec galerie devant et derrière, garde-manger, deux citernes à étages et chambres à domestiques, un joli magasin, pièces, avec galerie, deux citernes, étables, cour pavée, jardin sur le côté et un puits.

3—TROIS LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilot borné par les rues Royale, Condé, Ursulines et Hôpital et formant l'encoignure des rues Condé et Hôpital et désignés comme lots 1, 2 et 3. Le lot No 1 mesure 24 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Condé, par une profondeur de 98 pieds 2 pouces face à la rue Hôpital, formant l'encoignure desdites rues. Le No 2 mesure 42 pieds 9 pouces et 11 lignes face à la rue Condé par 98 pieds 2 pouces de profondeur. Sur ces lots se trouvent deux maisons en briques à trois étages avec magasins au rez-de-chaussée, ayant [illegible] galeries et parloir spacieux; les édifices du fond se composent de deux cuisines en briques à trois étages, cellier, trois chambres dans le haut; lieux à l'anglaise, galerie, hydrants dans chaque cour, cour pavée; le tout est en bon ordre. Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Condé par 97 pieds 11 pouces 4 lignes et se trouve entièrement dans le fond des Nos 1 et 2.

Propriétés dans la 2de municipalité.

4—QUATRE LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilot borné par les rues Pacanier, St Jean Baptiste, Orange et Euterpe, faisant face à la place Annonciation et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes, chacun, face à la place, par 127 pieds 2 pouces 8 lignes de profondeur. Il y a une étable sur le lot No 4. Le position de ce terrain est admirable pour des résidences.

Propriétés dans la 3e municipalité.

5—DEUX LOTS DE TERRE, Nos 15 et 16, dans l'ilot No 8, borné par les rues Champs Elysées, Français, Industrie et Agriculture.

6—VINGT QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilot borné par les rues Casino, Français, Abondance et Agriculture, ilot No 29.

7—VINGT QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilot borné par les rues Esplanade, Abondance, Trésor et Champs Elysées, ilot No 43.

8—SIX LOTS DE TERRE dans l'ilot borné par les rues Bellair, Célestine, Joséphine et la propriété des Ursulines.

Propriétés à Lafayette et à Jefferson

9—DEUX LOTS DE TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, bornés par les rues Washington, Quatrième, Jersey et Chippewa, et désignés sous les Nos 21 et 22, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces face à la rue Washington, par 120 pieds de profondeur; sur chaque lot se trouve une maison à deux étages ayant quatre chambres, jardins sur le derrière et une cuisine à un étage, avec citerne sur le derrière; la rue est en gravois, les banquettes sont faites et payées.

Ilet à Hurteville.

UN CERTAIN LOT DE TERRE No 64, situé à Hurteville, paroisse Jefferson, borné par les rues Prytania, Eleonore, Pitt et Nashville, parfaitement situé pour un jardin ou une vacherie.

Terres dans la paroisse Assomption

10—UN BEAU MORCEAU DE TERRE A SUCRE, dans la paroisse Assomption, situé sur la Grande Rivière, désigné par les Nos 2 et 3 de la section 22, dans le township No 13, Rangé Est No 12 et contenant 165, 08/100 acres.

Terres au Texas.

11—La partie basse ou Sud DE LA MOITIE D'UNE LIEUE DE TERRE DE CHOIX située dans le comté de Jasper, Texas, sur la rive Ouest de la Rivière des Sabines. La totalité des terres ci-dessus décrites sera adjugée au plus fort enchérisseur, le propriétaire quittant les Etats-Unis.

Conditions de la vente—Pour les propriétés, un quart comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque avec intérêt à raison de 6 pour cent par an du jour de la vente à l'échéance et 8 pour cent dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses à être assurées et les polices transférées au vendeur jusqu'à ce que les premiers et seconds billets aient été payés.

Actes de vente par devant T O Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov

---

VENTES DE CE JOUR.

Vins, Sardines, Huiles, etc.
PAR BERNARD TURPIN.

AUJOURD'HUI, 26 novembre 1851, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 26, rue Vieille Levée :

13 demi-pipes vieux cognac, en douane,
[illegible]
115 [illegible] Bordeaux,
[illegible] Médoc,
[illegible] Bon Bourgeois,
[illegible] Pauillac,
[illegible] caisses cerises à l'eau-de-vie,
15 do vin Haut Sauternes,
[illegible] paniers champagne de différentes marques,
[illegible] barillets Malaga sec,
32 do do doux,
185 caisses sardines, en 1/4, 1/8 boîtes et entières,
[illegible] do huile d'olive Décujis et Icard,
325 boîtes thé impérial, Gunpowder, Pouchong, etc.
4 pipes genièvre de Hollande, marque "Bell,"
20 sacs quatre épices
10 caisses chapeaux importés,
3 do guignolet do,
200 milliers cigares allemands,
135 milliers do Havana,
Et une quantité de liqueurs, vins, etc.
Conditions à la vente. 26 nov

Beaux Meubles—Meubles !
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MERCREDI, 26 novembre, à midi, il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse :—

UN BEAU MOBILIER, consistant en lits en acajou, armoires do, toilettes françaises do, bibliothèques do, buffets, sophas, glaces françaises, consoles tabourets, chaise portative complète, fourneaux, &c. Aussi—Un joli ameublement de salon et de beaux couverts en argent.
Conditions—comptant. 24nov

Domestiques de Maison.
PAR J. A. BEARD & MAY

MERCREDI 26 courant, à midi, il sera vendu, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, les esclaves suivans :

1—MATHILDE, âgée de 24 ans, cuisinière américaine, blanchisseuse et repasseuse, et son fils John, âgé de 3 1/2 ans.

2—JOSEPHINE, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses trois enfans, Ausla, âgée de 5 ans, Rachel, âgée de 3 ans et Lucinda, âgée d'un an.

Les esclaves ci-dessus sont d'excellents domestiques de maison et appartiennent à la succession de feue Beverley Chew et sont, à l'exception des plus jeunes enfans, garantis contre tous les rapports.

3—SUSANNA, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie sous tous les rapports.

4—DIANA, âgée de 26 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie sous tous les rapports.

5—AMELIA, âgée de 22 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant d'un an, pleinement garantie sous tous les rapports.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 6 mois de crédit, en billets portant 6 0/0 d'intérêt, hypothéqués et endossement à satisfaction.

Amélia et son enfant seront vendus pour du comptant.

Actes de vente par devant A Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 nov

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.
LIQUIDATION.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

MERCREDI 26 novembre, à dix heures du matin, il sera vendu, au No 85, rue de Chartres, encoignure Conti, le contenu du magasin de porcelaine, creuserie, verrerie de tout genre, cristaux, lampes, girandoles, plateaux, carafes pour café, et une infinité d'articles trop longs à énumérer.

AUSSI :

L'installation du magasin, vitrières, comptoirs, tente mécanique, installation du gaz et autres.
Conditions libérales au moment de la vente.
21 nov

Ventes à l'Encan.

Propriétés de valeur, rue Conti, Première Municipalité.
PAR J. A. BEARD & MAY.

JEUDI, 4 décembre, à midi, il sera vendu à l'encan, dans la rotonde de l'hôtel St-Louis, les propriétés de valeur suivantes :

Trois lots de terre situés dans l'ilot borné par les rues Royale, Bourbon, Conti et Bienville, et désignés par les lots 1, 2 et 3; chaque lot mesure 24 pieds 10 pouces 3 lignes face à la rue Conti, par 149 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur, aboutissant dans le fond à une allée commune, de 6 pieds de large, sortant sur la rue Bourbon. Le lot No 3 s'ouvre sur la ligne du fond, de 36 pieds 2 pouces 5 lignes ; le tout plus amplement décrit par un plan dressé par C H Hedin, voyer. L'occupant des lots aura le privilège d'un mois de délai pour enlever les bâtisses qui se trouvent sur les dits lots.

Conditions—Un quart comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et cinq pour cent d'intérêt du jour de la vente à l'échéance et huit pour cent après ce moment jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov

Vente continuée.

Grande vente de livres de valeur pour cause de liquidation.

PAR P B TAYLOR & TOURNÉ.
Bureau, 95 rue de la Commune.

SAMEDI SOIR, 29 courant, à 6 heures, au No 210 rue Royale, il sera vendu, un grand assortiment de livres français appartenant à J F Lelièvre comprenant une grande variété de livres de piété, classiques et autres, des meilleurs auteurs.

Les autres ventes continueront tous les samedis et lundis.

☞ L'attention des libraires est spécialement appelée à cette vente. On peut obtenir des catalogues à la librairie.
Conditions de la vente —Comptant. 17 nov

Succession de François Courbet.
PAR ANTHONY FERNANDEZ
ENCANTEUR, Bureau rue Toulouse No 57.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle Orléans, en date le 25 octobre 1851, il sera vendu au café du White Hall, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, le jeudi 4 décembre prochain, à midi, les propriétés suivantes, appartenant à ladite succession, savoir :

Propriétés foncières.

1o—La propriété où il est présentement procédé se composant, 1o d'un lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No Quatre de l'ilot No soixante-quinze, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, St Anne et Dumaine; ledit terrain mesurant trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dumaine, sur quatre-vingt-quatorze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le No Trois et de l'autre côté, celui le plus près de la rue Claiborne, par le No Cinq, le tout suivant un plan lithographié demeuré annexé à un acte de vente passé par-devant Joseph Cuvillier, notaire, en vingt six mars mil huit cent quarante quatre, au rapport de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville; les bâtisses en bois existant sur ledit lot de terre et consistant en une maison simple, en profondeur, dans le fond duquel lot de terre, composée de deux pièces au rez de chaussée et de deux chambres au premier étage, et en une autre bâtisse en bois dans le fond, composée d'un cabinet, composée de deux chambres au rez de chaussée et d'un hangard, citerne et puits.

2o—Une propriété située à côté de la précédente et la joignant, se composant—1o d'un lot de terre désigné par le No Cinq dudit ilot No Soixante-Quinze, compris entre les rues Claiborne, Derbigny, St Anne et Dumaine, mesurant ledit lot trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à ladite rue Dumaine, sur quatre-vingt-quatorze pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes ses servitudes actives et passives, conformément à l'acte d'acquisition ci-après énoncé dudit lot de terre; 2o et les trois petits bâtiments en bois élevés sur ledit lot de terre, avec tous ses droits, servitudes actives et passives, et dont le fond dudit lot et les deux au rez à droite en entrant.

3o—Cinq lots de terre contigus, situés à Gentilly dans la Municipalité No Trois de cette ville et faisant partie de l'habitation appartenant à Howe et Martin, lesdits cinq lots de terre étant désignés par les Nos Trente Huit, Quarante un, Quarante-Deux, Quarante-Trois et Quarante, plus la pointe ou bout ne borné par les lots Nos Quarante, Quarante Trois et par le chemin de Gentilly (qui a été ensuite par le défunt audit lot), suivant un plan dressé par Allou d'Hémecourt, voyer, daté du vingt-huit février mil huit cent quarante huit et annexé pour recours à un acte de vente passé devant Achille Chiapella, notaire en cette ville, le trente un août mil huit cent quarante huit, par Paul Pecquet à J A Blanc; lesdits lots de terre ayant mesure américaine, savoir : le lot No Trente huit, cent pieds deux pouces et neuf lignes de face à la continuation de l'Avenue Marigny, et s'étendant en profondeur trois cent soixante huit pieds et six lignes sur la ligne de division du lot No Quarante Un et quatre cent douze pieds deux pouces sur la ligne de division du lot No Trente sept dudit plan et ayant quatre vingt dix pieds de largeur dans le fond, et les lots Nos Quarante, Quarante Un, Quarante Deux et Quarante Trois, mesurant suivant le plan de d'Hémecourt, voyer, en date du vingt huit février mil huit cent quarante huit et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire en cette ville, au pied français, savoir : le lot No Quarante, quatre vingt dix pieds de face à la rue des Trésors et faisant face à la place Desaix, la même mesure sur la ligne du fond qui le sépare du lot No Quarante Un, sur trois cent quarante six pieds et deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Quarante Un mesure cent pieds deux pouces et dix lignes de face à l'Avenue Marigny, quatre vingt dix pieds sur la ligne du fond séparant ledit lot du lot No Quarante Trois, trois cent soixante huit pieds et six lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No Trente Huit et trois cent vingt trois pieds onze pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No Quarante Deux; le lot No Quarante Deux mesure cent pieds deux pouces et dix lignes de face à l'Avenue Marigny, quatre vingt dix pieds sur la ligne du fond séparant ledit lot du lot No Quarante Trois, trois cent vingt trois pieds et onze pouces de profondeur sur la ligne du fond séparant ledit lot du lot No Quarante Un, et deux cent soixante dix neuf pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot No Quarante quatre; et le lot No Quarante Trois faisant face à ladite place Desaix, mesure quatre vingt dix pieds de face à la rue des Trésors, la même mesure sur la ligne du fond séparant ledit lot du lot No Quarante Deux, sur trois cent quarante six pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Et la dite pointe ou corne étant la continuation jusqu'au Chemin de Gentilly des lots No 40 et 43, ainsi que les parties le déclarent, mesure environ treize pieds d'un côté sur la ligne qui la sépare du lot No Quarante, quatre cent vingt-trois pieds deux pouces neuf lignes de l'autre côté et deux cent neuf pieds sept pouces quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, ainsi que les parties le déclarent.

Les dits lots formant une seule et même propriété entourée nouvellement en pieux debout.

Sur lesquels lots il existe, au milieu, des bâtisses en bois consistant 1o—En une maison basse, de quatre appartements au rez de chaussée et de quatre autres au premier étage, couverts en bardeaux, les dits appartements non finis. 2o—En une bâtisse couverte en merrains, se composant d'une seule pièce de trente pieds sur quinze. 3o—En une charpente non couverte encore pour écurie, d'environ trente pieds sur quarante, trois puits dont une en briques, berceaux montés dans le jardin.

4o—Deux autres lots de terre nus, situés aussi en cette paroisse d'Orléans à Gentilly dans la Troisième Municipalité de cette ville, faisant aussi partie de l'habitation ci-devant Howe et Martin et désignés par les numéros Vingt et Vingt et Un sur le plan de d'Hémecourt, voyer, daté du vingt huit février mil huit cent quarante huit et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire en cette ville, suivant lequel plan les dits lots de terre mesurent au pied français, savoir :

Le lot No Vingt-Quatre, vingt six pieds de face à un chemin privé, quatre vingt-dix pieds un pouce et onze lignes sur la ligne du fond, cinq cent quarante cinq pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare le dit lot du lot No Dix-Neuf, et cinq cent cinquante et un pied trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No Vingt-Un.

Et le lot No Vingt et Un mesure quatre-vingt-dix pieds de face au dit chemin privé, quatre vingt dix pieds un pouce et onze lignes sur la ligne du fond, cinq cent cinquante et un pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du dit lot No Vingt, et cinq cent cinquante six pieds sept pouces et neuf lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No Vingt-deux.

Conditions :—Comptant.

Les actes de vente par Joseph Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 oct—12 19nov et 3pe 4déc

100 Piastres de Récompense.

Parti marron le mardi 5 août dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 livres; il sait lire et écrire et il a toujours été mécanicien. La susdite récompense sera donnée à quiconque remettra ledit esclave en conciergerie. L'on suppose qu'il s'est échappé dans un état *libre*.
F. FABRE & CO.
19 nov—☞ 29, Magasins

CHANGE sur Paris, à vendre par
TH. BAHL & [illegible] CHARD & CO.,
20 oct—6f [illegible], rue de la Douane.

TABAC en feuilles—30 balles tabac fin du Mexique, à vendre par
BRUGUIERE BROTHERS,
27 oct 9, rue Bienville

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BENNETT Jr.,
[illegible] Chartres et St-Louis

[illegible] sera vendu à son magasin d'encan, le jeudi, le 27 courant, à 10 heures A. M., pour le compte de ceux que cela concerne—

2 douzaines de vasses à Soude, endommagées à bord du navire Gertrude dans son voyage du Havre à ce port.
Conditions :—Comptant. 26 nov

PAR P. FERNANDEZ & WHITING
Gageure de détail à l'encan.

VENDREDI, 28 courant, à 4 heures P. M., il sera vendu [illegible] et Villeré, [illegible] marchandises [illegible] et Planinaliton d'une Papeterie en détail. Le tout sera offert en un seul lot et s'il ne s'est pas vendu sera divisé en plusieurs lots pour satisfaire les acheteurs.

Moules de fonderies en fer, &c.
Succession de Daniel Dana.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

LUNDI 8 décembre 1851, il sera vendu, à l'encan, à 11 heures du matin, à la fonderie de la rue Julie—En vertu d'un ordre de l'honorable J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 mai 1851,

Les effets mobiliers appartenant à la succession de Daniel Dana, consistant en partie en : machine, fourneaux, moules, outils, grosses barres, instrumens, &c, &c.

Conditions—Comptant à la livraison.
26 nov—t

Maison Pontalba.

LOCATION A BAIL ET SANS LIMITE de magasins avec maisons de résidence dans les belles bâtisses faisant face à la PLACE JACKSON.

PAR N. VIGNIE, encanteur,
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 29 novembre 1851, à midi, il sera vendu sans aucune réserve, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, les baux jusqu'au 31 octobre 1852 (à moins qu'on en dispose avant la vente) de QUATORZE MAGASINS dont deux avec maisons de résidence entièrement neufs et très élégants et loués comme suit :

Un MAGASIN AVEC MAISON de résidence formant l'encoignure des rues St-Pierre et Chartres, pour être loués ensemble.

DEUX MAGASINS avec maisons de résidence, faisant face à la rue St Pierre et désignés par les Nos 4 et 13, chaque location pour être louée ensemble.

SIX MAGASINS sur la rue St-Pierre, et faisant face à la Place Publique, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

CINQ MAGASINS sur la rue Ste-Anne et faisant face à la Place Publique, et désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12.

Ces beaux magasins et maisons de résidence seront loués avec la condition expresse de ne servir à l'usage ni de cafés, ni de cabarets, ni de magasins de fruits et de groceries, à moins que ce ne soit des comestibles de fantaisie [fancy groceries]. Les acquéreurs des baux fourniront leurs billets payables le 1er de chaque mois pour tout le montant de leur adjudication. Ceux des acquéreurs qui ne seraient pas connus auront à donner une sécurité pour les paiemens de leurs billets.

Les magasins pourront être examinés tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi. Pour plus de détails, s'adresser au bureau des soussignés, fondés de pouvoir de Mme de Pontalba.
15 nov E. ROCHEREAU & CO

AUX CAPITALISTES.
VENTE POSITIVE.

Magasin de l'inspection de porc et bœuf à l'encan, à un crédit libéral.

J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

LE samedi 29 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Bankshaus réserve.

Le grand Magasin de dépôt, bien connu sous le nom de Magasin d'inspection de porc et bœuf de Bozant, Holmes et Heindley, situé dans l'ilot borné par les rues Commerce, Tchoupitoulas, Julia et St Joseph, seconde Municipalité. Ladite propriété mesure 225 pieds 5 pouces face à la rue du Commerce, sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce plus ou moins. Aussi, un autre morceau de terre situé derrière ledit magasin, mesurant 22 pieds 6 pouces de profondeur, courant en ligne parallèle dans le derrière des susdits 165 pieds 11 pouces 4 lignes. Le tout plus amplement décrit dans un plan qui sera exposé le jour de la vente. Le tout sera vendu en bloc. Ladite propriété sera vendue avec 713 actions du fond capital de la Banque des Citoyens, sur lesquelles il y a un prêt de $55,000.

Conditions pour la propriété—L'acquéreur assumera le paiement du prêt sur les 713 actions qui est payable est renouvelable conformément à la charte de ladite Banque. Pour la balance, un quart comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente.

La propriété est louée à bail pour trois ans à $5,000 par an, payables en billets mensuels. On peut obtenir de plus amples détails au bureau des encanteurs.

Les actes de vente pardevant T O Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17nov

AVIS D'ENCAN.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR,
No. 30, Vieille-Levée.

Jours réguliers pour la vente :
Lundis et Mercredis.

VENTE PAR CATALOGUE—Tous les SAMEDIS.
Avances d'argent sur dépôt de marchandises.
Nlle-Orléans, 6 octobre 1851.

Propriétés à vendre à l'amiable,
PAR J. A. BEARD & MAY.
No 8, Arcade Banks.

DEUX beaux magasins situés rue du Camp, une belle maison en briques à deux étages, rue Constance,
Une maison commode, rue Dauphine,
Une maison à deux étages, bien située rue St Philippe, à Lafayette,
Une jolie résidence à l'encoignure Camp et Robin.
Un magasin, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.
Une maison en bois à deux étages, rue Race, près Magasins,
Une maison — — — Basin, près Annonciation
Une belle maison avec de belles améliorations et jardin, dans la partie haute de Lafayette près du chemin de fer
Un beau carré de terre entouré, rue Nayades, à Lafayette,
Deux carrés de terre près de la raffinerie à Lafayette,
Quatre terrains de choix, encoignure Jackson et Prytania, à Lafayette.
Une maison commode, avec un beau jardin, rue Laurel, à Lafayette.
Plusieurs carrés de terre, de choix (quelques-uns améliorés) situés à Jefferson City, Rickerville, Hurteville, Greenville et Carrollton.
Treize carrés de terre, dans la seconde municipalité, bornés d'une part par les rues de la Commune et Poydras, et de l'autre par les rues Gaiennie et Brand
Tous ces carrés sont terre haute et seront vendus à long terme.
Une belle habitation et les nègres, à St Bernard.

Une	"	à Jefferson.
Une	"	à Bâton Rouge
Une	"	Iberville.

Convenables pour une sucrerie ou pour vendre du bois. 17 nov

VERITABLE
Huile de foie de morue,
De Rushton, Clark & Co.

CE précieux remède a été introduit par nous depuis environ douze ans, au corps médical, et a fait dans ce peu de temps plus de progrès dans la faveur publique qu'aucun autre remède. Il a été employé avec le plus grand succès, même dans les cas les plus désespérés, et les derniers rapports des hôpitaux de New-York et de la Pensylvanie le recommandent pour la guérison des affections pulmonaires et outre le grand avantage sur tous les autres remèdes, d'augmenter au lieu de diminuer les forces du malade, aidant ainsi la nature à se rendre maîtresse du mal

L'huile de nos manufactures doit à sa qualité supérieure ainsi qu'à sa pureté, l'avantage dont elle jouit sur toutes les autres. Plusieurs personnes ont cherché à imiter la marque et la forme de nos bouteilles afin de répandre dans le public des qualités inférieures ou des huiles altérées. Or, cet article contrefait de la sorte a plutôt des effets nuisibles que salutaires. Nos bouteilles portent notre signature sur le bouchon sont faciles à reconnaître.

ATTENTION :—Demandez "Huile de Foie de Morue de Rushton, Clark & Co., et voyez si notre signature se trouve sur le bouchon.

A vendre par N Jarvis & Co., J Wright & Co., Sickles & Co., Randolph & Pope, et par les droguistes généralement, ou des pamphlets seront délivrés gratis donnant la manière de se servir de cette huile. 25 oct—3m

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est connue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VIRGIN CRYSTAL, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux, en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent véritables que chez son unique agent
G. FARGUE,
Magasin de nouveautés, No 26, rue St-Charles, sous la Verandah. 2 oct—3m

Marchandises Sèches

Bottes, Souliers et Chapeaux.

ENCOIGNURE MAGASINS ET COMMUNE, Nos 11 et 13.

LES soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches AMERICAINES et EUROPEENNES, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de MARCHANDISES SECHES comprend les articles suivants :

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 8/4, 4/4;
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky do de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanches, bleues, jaunes, rouges et vertes;
COTONNADE et DENIMS épaisses et légères pour habitation;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour nègresses,
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, guingham, soies et baréges françaises;
CALICOT mérinos, ALPACAS et bombazines; anglais;
BAS, chemises de peau; caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanche en couleur et à dessins;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, soie, des toiles, &c.;
PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet, de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux;

Chaussures de Russett,
Pour enfans et jeunes gens, de toutes grandeurs.

Bottes,
En peau de veau et kip; do de bœuf, pour habitation, pêcheurs, etc.

Brodequins.
En cuir patente, peau de veau et de bœuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans.

Bottines, Brodequins et Souliers.
Pour dames, demoiselles, enfans et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes.
De tous genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans, et très convenables pour ce marché, &c.

Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.
16 oct NORTH BROTHERS

CIGARES — 100,000 Panetelas et Regalias, à vendre par BRUGUIERE FRERES
21 oct 9, rue Bienville

CHAPEAUX, Casquettes, [illegible] de chapeaux, consistant en une grande variété, en cuir, feutre, [illegible], laine, &c, à vendre par FROST & Co,
14 oct 39, rue des Magasins

VENTES A L'ENCAN.

Sacs en paille de seconde main.
PAR P B TAYLOR & TOURNÉ.
Bureau, 95, rue Commune.

JEUDI, 27 courant, à 10 heures, en face de leur bureau, il sera vendu,
6,500 sacs en paille, pour le compte de ceux que cela concerne.
Conditions :—Comptant. 22nov

Vente sans réserve de Couvertes françaises de Granier.

PAR F. H. PETITPAIN.

VENDREDI 28 novembre, il sera vendu à midi, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal, sans réserve et pour clore diverses consignations : 70 balles couvertes de Z. Granier de Montpellier, importation de MM. de Goer & Billaud, et contenant en

20	balles couvertes blanches,	3	points,
14	do	do grises	3 do
20	do	de indigo bleu,	3 do
5	do	do écarlate,	3 1/2 do
5	do	do bleu clair,	3 1/2 do
6	do	qualité extra,	10/4 couvertes à lits avec bordures rubans.

Conditions—Au-dessus de $500, 6 mois de crédit. 25nov

Pour New-York — ligne directe.

[illegible] Le steamer à double machine UNION, capitaine Tho. [illegible] Dodd, quittera son wharf, à Lafayette, mercredi 26 novembre, à 8 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
BABCOCK & FENNELL,
25 nov 20, rue Commune

STEAMERS DE LA LIGNE ENTRE NLLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Les magnifiques steamers neufs à double machine, UNION, [1000 tonneaux], capitaine Dodd, et le WINFIELD SCOTT, capitaine Kenney Couillard, partant de New York et de la Nouvelle-Orléans, à trois heures de l'après-midi et New York, et à huit heures du matin de la Nouvelle-Orléans. Pour l'accommodation du public, les propriétaires de ces steamers ont décidé que les départs auraient lieu comme suit pendant la balance de la saison. Partant de New-York tous les onze jours, et de la Nlle-Orléans tous les douze jours.

Départ de New-York		De la Nouvelle-Orléans	
Union,	octobre 29	W Scott,	octobre 12
W Scott,	novembre 3	Union,	novembre 3
Union,	novembre 14	W Scott,	novembre 15
W Scott,	novembre 25	Union,	novembre 26
Union,	décembre 6	W Scott,	décembre 9
W Scott,	décembre 18	Union,	décembre 19
Union,	décembre 29	W Scott,	décembre 31

Partant de la Nouvelle-Orléans, à huit heures du matin.

Le fret par ces steamers a été réduit à trente cents le pied.

Ces navires ont été construits à grands frais et avec le plus grand soin, et rien n'a été négligé pour leur assurer la force, la vitesse et le comfort, et sont soumis aux rapports des steamers de 1re classe.

Pour fret ou passage, s'adresser comme suit :
Pour le steamer Union à
SPOFFORD, TILESTON & Co, 48, South St.
Pour le steamer WINFIELD SCOTT, à
DAVIS BROOKS & Co, 43, Broad St.
A la Nlle-Orléans, à BABCOCK & FENNELL,
13aout 20, Commune

Pour la Balise et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur T. BOSWELL, capitaine Joseph Cathcart, ayant été complètement réparé, reprendra ses voyages réguliers les MERCREDIS et les SAMEDIS, à dix heures du matin. Le Boswell a été acheté exprès pour les voyages de la Balise, la côte et la Nouvelle-Orléans, de qui est une garantie suffisante pour les planteurs, les chargeurs et les passagers, que ce bateau sera constamment employé pendant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St-Louis.
25 sep☞

Pour les Attakapas PAR LA MER — Le steamship neuf A FUSELIER, capitaine A. D. Denslow, partira pour les Attakapas jeudi 27 novembre à 8 heures du matin, s'arrêtant à l'embouchure du Bayou Noir, Bayou Bœuf, Pattersonville, Centreville, Franklin et la Nouvelle-Ibérie. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue St-Louis, ou à HALL & RODD,
26 nov 1, Front Levée

Paquebot des Attakapas.

Pour St-Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur, tirant peu d'eau, MAT JOHNSON, capt. Marsnan, fera ses voyages entre le Village Indien et les lieux susdits. Il partira du village Indien tous les lundis et jeudis, à 10 heures A M. et de St-Martinville tous les mercredis et samedis, à 7 heures du matin.

M. Théodore Johnson de Plaquemine se charge de faire transporter tout le fret destiné au steamboat MAT JOHNSON.
6 nov—1m DARBY & TERMOCLET, agents

POUR LE HAVRE.—Le paquebot régulier NEW ENGLAND, capt. A Lowell ayant la majeure partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
H V BAXTER, 79, Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser au capt. à bord, au poteau No 30, 3me municipalité.
26nov

Pour le Havre—Le magnifique paquebot ISAAC BELL, capitaine Johnson, et allant à bord, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret s'adresser à
H V BAXTER, 79 Commune.

Pour passage, ayant de magnifiques emménagemens, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 8, 3me Municipalité 19nov

Pour le Havre—Le navire fin voilier AMELIA, capitaine Healy, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à
H V BAXTER,
79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de magnifiques emménagemens s'adresser au capitaine à bord en face de la Presse à Coton, Troisième Municipalité 13 nov

POUR MARSEILLE.—Le navire fin voilier JAMES CORNER, capitaine Corner, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret ou passage ayant de magnifiques emménagemens, s'adresser à bord, poteau No 3, 3me Municipalité, ou à H V BAXTER,
11 nov 79 Commune

Pour Liverpool—Le beau navire américain JOHN CUMMING, capitaine Dwight, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 2, 3me Municipalité, ou à
H V BAXTER,
11 nov 79, Commune

Pour Tampico—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, MARY ELLEN, capitaine E Woolingham, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à
DELVAILLE & MORENO,
21 nov 34, Vieille Levée

Pour la Havane—Le brick paquebot ADAMS GRAY, cap. Schneider, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JOSEPH MITCHELL,
21nov 36, Poydras

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier et doublé en cuivre, MOUNT VERNON, capt. Henry Carl ayant une partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord, au 2e poteau Tier, de la 1re municipalité, ou à DELVAILLE & MORENO,
3nov 34, Vieille Levée

Pour Liverpool—Le navire fin voilier ELLEN MARIA, capitaine Whitmore, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau No 8, Seconde Municipalité, ou à
H V BAXTER, 79 Commune
23 oct 3 rue St-Charles

POUR LE HAVRE.—Le paquebot régulier et fin voilier LEMUEL DYER, capt Bagley, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret s'adresser à H V BAXTER, 79, Commune.

Pour passage ayant de magnifiques emménagements pour passagers de chambre et entrepont, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 3, 3me Municipalité. 21 oct

BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET BRODEQUINS—154 caisses en débarquement des navires Georgiana, Suzan Hincks et Genoa, et à vendre par ISAAC HOBBS & Co.
Successeurs de R G HOBBS,
21nov 12 rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins, en Gros.

En débarquement des navires Bay State Kossuth et autres.

200	caisses	brodequins de Russett
300	do	do en peau de veau et veau-marin
100	do	do pour enfants et jeunes-gens
300	do	bottines en veau marin et veau;
400	do	bottes pour hommes en veau et do marin
51	do	bottes et brodequins pour enfants.

Aussi—300 caisses de chapeaux de soie, feutre, mexicain et laine, formant un assortiment très varié, à vendre par FROST & CO,
24nov 39, Magasins

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

H. HEARD, No, 69, rue de la Commune.

REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en :
Habits de toilette, drap noir français superfin;
Redingottes drap superfin noir bleu, brun et olive
Paletots, sacs et boulevards en drap, casimir et tweed, assortiment très varié,
Surtouts de toutes nuances, parfaitement doublés,
Pantalons satin, laine, casimir et drap noir,
Do de fantaisie, dernière nouveauté.
Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés,
Manteaux, Gants, cravattes, malles, valises, parapluies &c. &c.

Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures manufactures de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.

Navire Marathon.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien finies. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chaussettes en mérinos laine et coton, de toutes les grandeurs.
H. HUARD,
12 oct No 69, rue de la Commune

Chapeaux faits de commande.

☞ Par de bons ouvriers de Paris, à la manufacture de Chapeaux de ALBERT & TRICOU,
15 oct Encoignure Royale et St-Louis

Toile à drops écrue et Imperiales.

LE soussigné offre à vendre à des conditions libérales :
150 balles 4/4 impériales;
150 do 4/4 toile à drap écrue épaisse;
200 do 7/8 & 3/4 indiennes, convenable pour le marché mexicain, à vendre par
H BOYLE & Co,
5 nov—3d 47, rue de la Douane

200	caisses vin rouge	Château Margaux,		
100	do	do	Latour,	
100	do	do	Lafitte;	
50	do	do	Margaux en 1/2 bout.	
30	do	do	blanc Haut Sauterne	
50	do	do	en demi bouteilles.	

Cognac des marques J Castillon, La Rochelle &c., en demi pipes, quarts de pipes et huitièmes, vieux cognac pour provisions de familles par gallon, bouchons fins et extra fins, anisette, kirsch absinthe suisse, huile des marques Plagniol & Poesel, bouteilles vides et demi bouteilles, à vendre par
A DUBUCH, 77, rue St-Louis,
20 oct entre Royale et Bourbon

HOPITAL LUXEMBERG.
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUXEMBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle; les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, bien meublées et offrent aux malades toutes les commodités et le comfort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission.

Chambres particulières à un lit, [illegible] par jour.
" " 2e classe, [illegible]
" " 3e classe, [illegible]

Il y a des corps de logis séparés pour les malades des maladies contagieuses, et les personnes pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont établis d'après un arrangement.

Un médecin demeure à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
15 sept—1m [illegible], rue Canal